

La vie au lycée

Internat



- ➔ Accueil par chambre de 5 maximum
- ➔ Salle de travail
- ➔ Foyer
- ➔ Activités le soir et le mercredi (sorties, UNSS, théâtre...)
- ➔ Activités sportives et culturelles



1/2 Pension



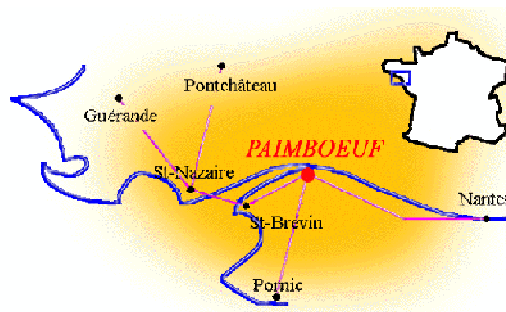
- ➔ Le restaurant scolaire est ouvert à tous

Divers

- ➔ Les demandes de bourses doivent s'effectuer auprès de l'établissement d'origine au second trimestre. Des aides peuvent être accordées aux familles grâce au fonds social sous certaines conditions.

Accès

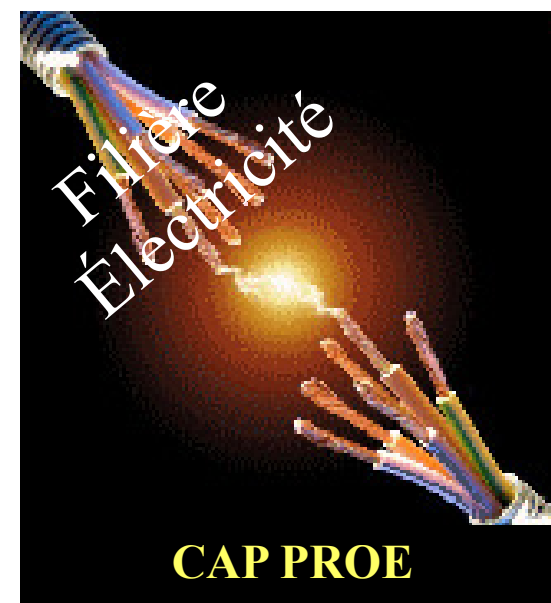
- ➔ Bus direct de Nantes ou de Saint-Nazaire
- ➔ Train : ligne Nantes-Saint-Nazaire
- ➔ Ramassage scolaire dans le Pays de Retz



Lycée Professionnel Albert Chassagne

E-mail : ce.0440056x@ac-nantes.fr
Site web : <http://lpchassagne.fr>

Lycée Professionnel Albert Chassagne



5, rue Alexis Maneyrol
44560 PAIMBOEUF

Tél. 02 40 27 51 72 - Fax 02 40 27 55 24

Le CAP PROE

La formation en pratique

Objectif de la formation :

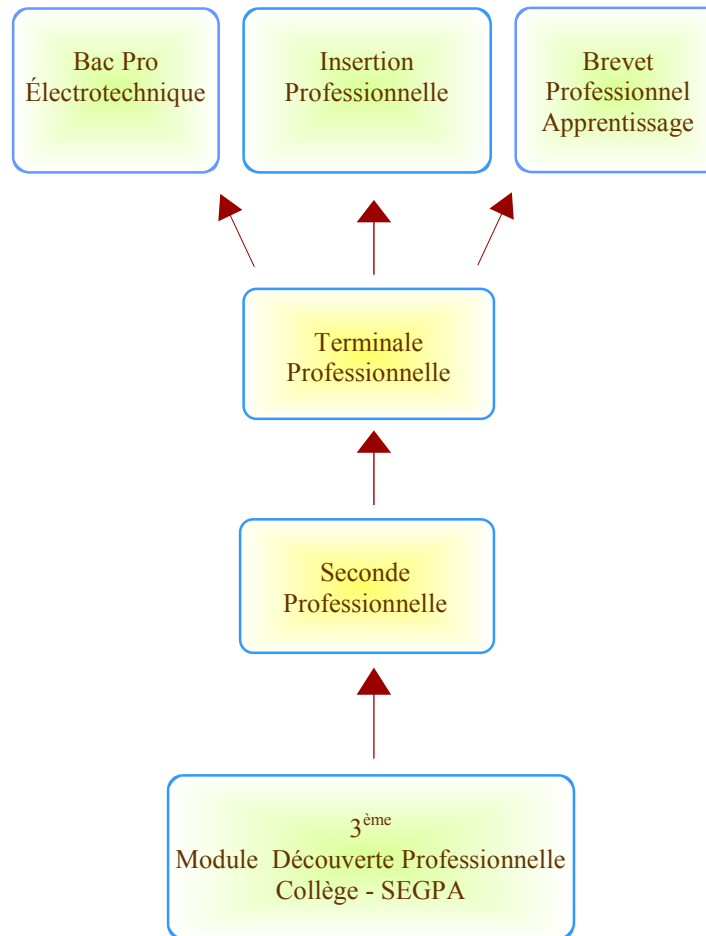
Cette formation s'adresse à des élèves issus de 3^{ème}.
A l'issue de cette formation de 2 ans, le jeune maîtrise les technologies et l'installation des matériels électriques dans les locaux d'habitation et d'accueil du public.
Il acquiert aussi des compétences dans le câblage industriel, la préparation et le formage de grosses sections.
Après le CAP, l'élève peut s'orienter vers :
Un Brevet Professionnel (apprentissage)
ou un Baccalauréat Professionnel.
Directement opérationnel, il peut aussi s'insérer très facilement dans le monde du travail.



Déroulement de la formation :

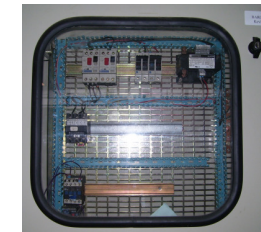
- ➔ Plusieurs périodes de formation en entreprise pour une durée totale de 12 semaines
- ➔ Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel
- ➔ Contrôle en cours de formation
- ➔ Utilisation de l'outillage professionnel
- ➔ Actualisation de l'appareillage électrique conformément aux standards du marché actuel
- ➔ Travail sur grosses sections
- ➔ Câblage industriel
- ➔ Utilisation de moyens multimédias

Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques



Titulaire du CAP le jeune diplômé est appelé à travailler dans des entreprises, souvent artisanales, comme électricien du bâtiment, pour maisons individuelles ou bien dans le service entretien des collectivités.
A l'issue du CAP, il pourra préparer un Brevet Professionnel par alternance qui lui permettra de monter sa propre entreprise par la suite.

Le métier



Réalisation d'installations domestiques et tertiaires



Mise en œuvre de câble BTB et HTA

Mesure sur des applications professionnelles



Mise en service des installations électriques

